

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'entreprise individuelle STRUCTURE AGENCEMENT (dénommé ci-après : « le prestataire ») et toute personne physique ou morale dans le cadre de prestations de conception, fabrication et installation de mobilier sur mesure et d'agencements intérieurs.

2. DEVIS ET COMMANDE

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé, gratuit ou payant selon les cas. Le devis est valable pendant une durée de [30 jours] à compter de sa date d'émission.

La commande est considérée comme ferme et définitive après :

- La signature du devis avec la mention "Bon pour accord"
- Le versement de l'acompte défini sur le devis

3. PRIX

Les prix sont exprimés en euros (€). Le Prestataire bénéficie du régime de la franchise en base de TVA (article 293B du CGI), la TVA n'est donc pas applicable.

Toutefois, dans l'éventualité où le Prestataire deviendrait assujéti à la TVA entre la date du devis et la facturation, celle-ci sera appliquée au taux en vigueur au moment de la facturation, en sus des prix indiqués initialement. Le cas échéant, un ajustement à titre de geste commercial pourra être demandé par le client et devra être validé par les deux parties.

Le prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais les prestations seront facturées sur la base du devis accepté par le Client.

4. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Acompte à la commande – montant sur devis
- Paiement intermédiaire (si applicable)
- Solde à la livraison ou à la fin des travaux
- Paiement au comptant à la commande dans certains cas.

Modes de paiement acceptés : virement bancaire, chèque, espèces (dans les limites légales). En cas de retard de paiement, des pénalités calculées au taux légal en vigueur pourront être appliquées, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

5. DELAIS DE REALISATION

Les délais sont donnés à titre indicatif. Le prestataire s'engage à avertir dès que possible le client en cas de retard effectif, ou de toute évolution probable du délai convenu, que ce retard lui soit imputable ou non. Par ailleurs, le prestataire ne pourra être tenu responsable des retards liés aux faits suivants :

- Des modifications demandées par le Client
- Des contraintes techniques imprévues
- Des cas de force majeure

Si nécessaire, les modifications à apporter ainsi que la modification du délai et/ou du prix seront notifiés sur une mise à jour du devis.

6. PRESTATIONS ET OBLIGATIONS

Le prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément au devis validé.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des défauts liés à des supports existants (murs non droits, sols irréguliers, aplombs, etc.) pouvant nécessiter des ajustements.

Le Client s'engage à :

- Fournir des informations exactes demandées par le prestataire dans la mesure de ses compétences.
- Permettre l'accès au lieu d'intervention
- Valider les plans/propositions avant fabrication.

Toute modification demandée après validation du devis et paiement de l'acompte, devra faire l'objet d'une demande écrite et pourra ne pas être réalisable ou entraîner un surcoût / une modification du délai.

Tout retard ou empêchement imputable au Client (chantier non prêt, autres artisans, accès impossible) pourra entraîner un report d'intervention et/ou une facturation complémentaire.



7. LIVRAISON ET INSTALLATION

La livraison et l'installation sont réalisées à l'adresse indiquée par le Client. Le Client a la discrétion de pouvoir vérifier l'état des ouvrages à la réception et signaler toute réserve immédiatement. Sans réserve formulée, la prestation sera considérée comme conforme.

8. DROIT DE RETRACTATION

Pour les Clients particuliers, conformément à la législation en vigueur :

- Un délai de rétractation de 14 jours peut s'appliquer.
- Pour les ouvrages sur mesure ou personnalisés, ce droit ne s'applique pas.

9. GARANTIE

Les prestations bénéficient des garanties légales applicables (garantie de conformité, garantie des vices cachés).

Sont exclus :

- L'usure normale
- Les dommages liés à une mauvaise utilisation ou entretien
- Les modifications réalisées par le Client ou un tiers.

Une réserve de propriété est expressément stipulée : les ouvrages réalisés restent la propriété du Prestataire jusqu'au paiement intégral du prix final.

10. RESPONSABILITE

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des conséquences liées à des contraintes techniques non apparentes lors de la prise de côtes.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dommages indirects (perte d'exploitation, etc.).

11. FORCE MAJEURE

Le prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure empêchant l'exécution de ses obligations (catastrophe naturelle, grève, etc.).

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les plans, croquis, visuels et conceptions restent la propriété exclusive du Prestataire. Ils ne peuvent être reproduits ou utilisés sans autorisation écrite de ce dernier.

13. DONNEES PERSONNELLES

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion de la relation commerciale.

Elles ne sont pas transmises à des tiers sans consentement.

14. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. À défaut, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège du Prestataire.

